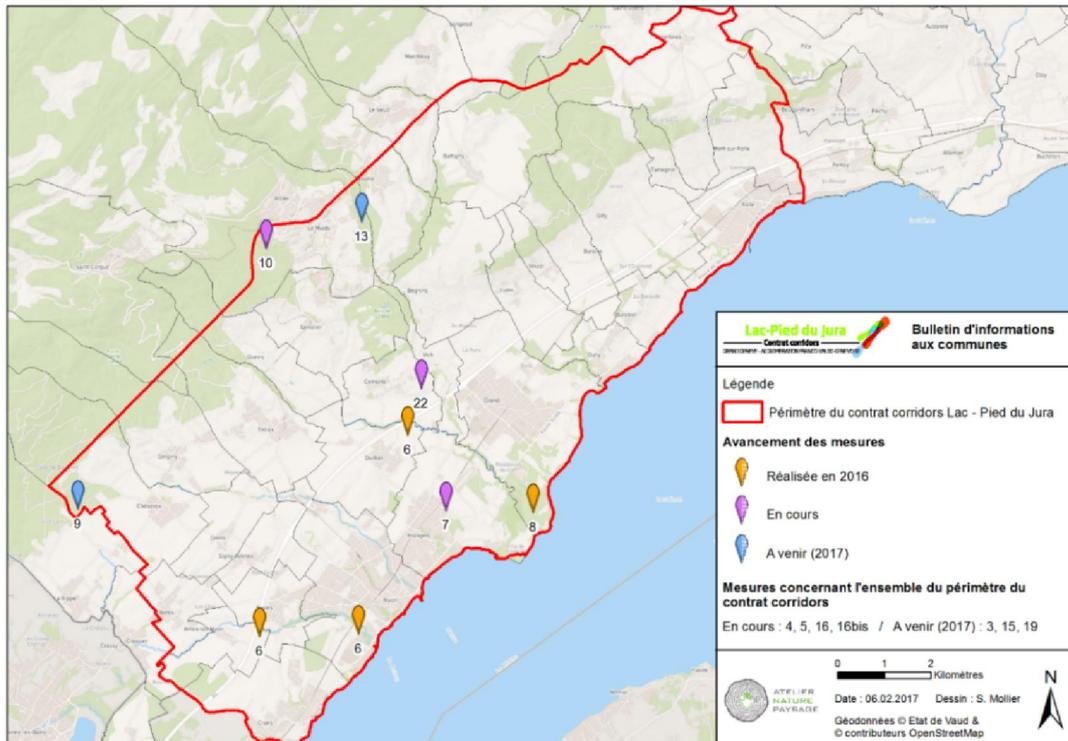


Information aux partenaires – mars 2017

Le contrat corridors Lac-Pied du Jura a été signé le 30 mai 2016¹. Il couvre l'ensemble du district de Nyon et quelques communes limitrophes. Il est constitué de 27 mesures portées par le Conseil régional, le canton de Vaud (DGE), par des communes (Arnex-sur-Nyon, Begnins, Bursinel, Burtigny, Chésorex, Duillier, Eysins, Gilly, Gland, Nyon, Rolle, Vich) ainsi que par les CFF et les golfs du Domaine Impérial et de Bonmont. Cette lettre présente l'état d'avancement des différentes actions du contrat depuis sa signature.



Carte localisant les mesures du contrat corridors (extraite du contrat corridors Lac - Pied du Jura)

Les réalisations 2016

Mesure 6 : « Etude du passage de la petite faune terrestre à travers certaines infrastructures de transport »

Les cours d'eau et leurs cordons boisés constituent des corridors pour le déplacement de la faune aquatique et terrestre (poissons, petits mammifères, batraciens). Ceux-ci peuvent être interrompus par les voies de communication. C'est le cas, sur 3 passages sous-voies, le long du Boiron de Nyon et de la Promenthouse.

Cette étude a permis d'identifier les aménagements à prévoir et leurs coûts, en coordination avec les projets existants ou à venir, afin de favoriser le déplacement des espèces (principalement petite faune) sous les voies CFF, l'autoroute et une route communale. Cette étude constitue une aide à la décision pour le canton de Vaud afin de prioriser les travaux à conduire et de renforcer le réseau écologique cantonal.



Passage sous l'autoroute A1

¹ Le contrat est téléchargeable [ici](#)



Mesure 8 : « Golf Club du Domaine Impérial : promotion et gestion différenciée des espaces verts »

Situé à la fois sur les communes de Prangins et de Gland, au bord du Lac Léman, le Golf Club du Domaine Impérial s'est engagé dans plusieurs certifications environnementales. Dans le cadre du contrat corridors et en partenariat avec le canton, un plan de gestion différenciée a été élaboré en 2016 sur la base des espèces et valeurs naturelles du site ainsi que des pratiques d'entretien conduites par le golf. Il sera mis en œuvre dès 2017. L'objectif est d'adapter l'entretien aux espèces et potentialités biologiques ainsi qu'aux utilisations des surfaces par les joueurs de golf.

Ce plan de gestion est constitué de 31 mesures : moins de fauches des prairies, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, actions en faveur d'espèces menacées telles que la mise en place de nichoirs pour les oiseaux et les chauves-souris, etc.



Prairie sur le domaine du Golf Club

Les mesures en cours

Mesure 4 : « Sensibiliser les riverains des cours d'eau aux notions de corridors biologiques »

Les cours d'eau et leurs milieux attenants jouent un rôle prépondérant pour les réseaux écologiques. Cette action a pour objectif de sensibiliser les communes et propriétaires privés aux problématiques liées aux cours d'eau (gestion des berges boisées, plantes invasives, dépôts de déchets, ...).

Dans un premier temps, la sensibilisation sera tournée vers les élus communaux. Un dépliant est actuellement en cours de rédaction, rappelant les enjeux parfois contradictoires que l'on peut retrouver le long d'un cours d'eau, le rôle des communes, les personnes de contacts, etc.

Cette fiche sera diffusée aux élus au printemps lors d'une animation, organisée par Régionyon et le canton de Vaud, en lien avec la mesure 5.



Grand Genève

Mesure 5 : « Promotion et gestion différenciée de la nature en milieu construit »

Les milieux urbanisés sont aussi favorables au développement de la biodiversité. Cette mesure a pour objectif de sensibiliser et former les communes (élus et techniciens) et les propriétaires privés. Il est aussi prévu d'accompagner les communes volontaires pour l'établissement d'un plan de gestion différenciée de leurs espaces verts.

Des formations pour les techniciens seront proposées en 2017, en synergie avec le contrat corridors Vesancy-Versoix. En parallèle, des visites de terrain et temps d'échanges sont prévus



Prairie avec une zone refuge pour les insectes et papillons

entre élus sur la gestion différenciée et la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Mesure 10 : « Revitalisation d’une prairie sèche d’importance nationale »

Depuis l’abandon de la fauche dans les années 80, la prairie des Allévays s’est embroussaillée avec pour conséquence une diminution des espèces typiques de cette prairie.

Suite à l’accord des différents partenaires (DGE-Biodiversité, DGE-Forêt, commune d’Arzier-le-Muids, propriétaires privés), des travaux de revitalisation ont eu lieu en décembre 2016 : abattages d’arbres (environ 400 m³), débroussaillage et fauche. Ils ont permis la réouverture d’environ 8’350 m². Des lisières étagées, favorables à la faune et la flore, ont également été mises en place.

Afin de maintenir cette surface ouverte, une gestion agricole devra être mise en place et un plan de gestion élaboré.



Alain Maibach / Amaibach
Avant travaux (nov. 2016)



Alain Maibach / Amaibach
Au même endroit, après travaux (déc. 2016)

Mesure 16 : « Mesures en faveur du Grand capricorne »

Le Grand capricorne, coléoptère menacé, se concentre sur la Côte (pour le canton de Vaud). Il est lié aux chênes, plus particulièrement les arbres sénescents et exposés à la lumière. Un inventaire des arbres a été mené en 2016 : sur plus de 700 chênes, 300 ont un diamètre supérieur à 60 cm et sont potentiellement favorables au Grand capricorne. En plus de la population connue sur la commune de Duillier, l’espèce a été découverte à Signy et Prangins. Les communes et responsables des réseaux agro-environnementaux seront conseillés sur les pratiques favorisant l’espèce et l’importance de replanter de jeunes chênes dans les secteurs favorables. Des réunions d’information auront lieu d’ici le printemps 2017.



Steve Breitenmoser
Grand capricorne



Steve Breitenmoser
Quelques-uns des chênes de Duillier, abritant la plus grande population de Grand capricorne sur la Côte



Mesure 16 bis : « Mesures en faveur du Lucane cerf-volant »

Le Lucane cerf-volant, coléoptère menacé, est présent au pied du Jura, une des régions les plus densément peuplées en Suisse. L'espèce utilise du bois mort sur pied et des souches pour pondre. La mise en place de cette mesure a été coordonnée avec la mesure 16 (Grand capricorne) et les deux actions sont conduites en synergie.

L'inventaire de l'espèce a été réalisé en 2016, notamment grâce à la participation des habitants du secteur qui ont été informés par des articles dans les journaux locaux (<http://www.24heures.ch/valdo-regions/la-cote/Qui-a-vu-ce-gros-coleoptere-devrait-le-signaler/story/21221825>).

Les prospections ont permis de découvrir l'espèce dans 7 communes, portant ainsi à 20 le nombre de communes dans lesquelles l'espèce est présente. Les communes de Rolle, Prangins, Mont-sur-Rolle et Givrins sont les plus concernées.



Audrey Megali / Amaibach

Un mâle de lucane cerf-volant, reconnaissable à ses grandes mandibules



Steve Brettemmoser

Vieilles souches de feuillus, habitat des larves qui s'y développent pendant plusieurs années

Mesure 22 : « Revitalisation du site de Vettanes »

Le site de Vettanes, situé au sud du Bois de Chênes, fait partie de l'inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN). La mesure a pour objectif de mettre en œuvre le plan de gestion réalisé en 2014 et de réaliser des travaux favorables aux espèces présentes.

Plusieurs rencontres sur le terrain ont eu lieu entre les propriétaires, les agriculteurs, la commune de Coinsins et le canton de Vaud. Les projets de revitalisation devraient être finalisés en 2017.



Audrey Megali / Amaibach

Site IBN de Vettanes

Les actions à venir en 2017

Mesure 3 : « Sensibilisation des scolaires » *Les abeilles sauvages et domestiques*

Une animation scolaire sera proposée aux enfants du périmètre, dans le Bois de Chêne, en collaboration avec le Parc Jura vaudois.

Avec des exemples concrets, les enfants pourront appréhender des concepts complexes tels que la pollinisation, les corridors biologiques ou la biodiversité par exemple.

Un courrier d'information parviendra aux établissements scolaires dans le courant du mois de mars.



Jardissimo.org

Mesure 7 : « Promotion et gestion différenciée des talus des CFF »

Les talus des voies CFF jouent un rôle de corridor. Le but de cette mesure est de renforcer la qualité de ce corridor en mettant en place un entretien différencié.

Des inventaires des milieux présents et de la flore d'intérêt sont prévus au printemps et à l'été 2017. Un plan d'entretien des surfaces d'intérêts sera élaboré et discuté avec les CFF. Afin de valoriser cette gestion différenciée en faveur de la biodiversité, des panneaux pédagogiques seront aménagés aux abords des voies CFF, en partenariat avec le Musée national de Prangins, les communes de Nyon et Prangins, Régionyon et le canton de Vaud.



Exemple de talus à entretien extensif

Mesure 9 : « Golf Club de Bonmont : promotion et gestion différenciée des espaces verts »

Ce golf s'étend sur la commune de Chéserex et présente des milieux variés (prairies, forêts, petits plans d'eau). De par sa situation attenante au marais de Bœufs et son potentiel biologique, ce golf pourrait jouer un rôle de zone relais pour la faune et la flore.

Comme pour le Golf Club du Domaine Impérial, l'objectif de cette mesure est d'élaborer un plan de gestion différenciée pour les espaces entretenus par le golf.



Golf Club de Bonmont

Mesure 13 : « Promotion et gestion différenciée le long de la ligne fortifiée de la Promenthouse (sentier des Toblerones) »

Cette mesure a pour objectif, dès 2017, d'évaluer les valeurs biologiques (faune et flore) présentes. Des mesures d'aménagements favorables à la biodiversité seront proposées et mises en œuvre, en lien avec l'association de la ligne fortifiée de la Promenthouse.



Sentier des Toblerones

Mesure 15 : « Mesures d'aménagements et de gestion des milieux naturels secs en faveur de l'Azuré des coronilles »

L'Azuré des coronilles, papillon classé en danger, a été identifié comme espèce d'intérêt supérieur pour l'ouest vaudois. Les milieux secs, où sa présence est avérée, sont éloignés les uns des autres et de faible surface. L'action vise à améliorer les habitats occupés ou favorables afin de maintenir des échanges entre les différentes populations. Un inventaire des sites occupés par l'espèce et de sa plante hôte sera mené en 2017. Il permettra l'élaboration de mesures de gestion pour chacun des sites. Des fiches de sensibilisation avec les pratiques favorables à l'espèce seront établies en 2017 à l'attention des agriculteurs et voyers des routes. La mesure se



Azuré des coronilles

poursuivra en 2018 et 2019 par la mise en place de conventions de gestion, l'organisation des travaux et l'animation auprès des publics cibles.

Mesure 19 : « Lutte contre les néophytes »

Les espèces exotiques envahissantes sont une des causes de perte de biodiversité et plusieurs de ces espèces sont présentes sur l'ouest vaudois (renouée, solidage, buddleia, ...). Cette mesure a pour objectif d'identifier les secteurs colonisés, de hiérarchiser les zones d'intervention et d'établir un plan d'actions pluriannuel, en travaillant en coordination avec les acteurs de terrain communaux et cantonaux. L'année 2017 devrait permettre la réalisation des relevés de terrain et la définition du plan d'actions. Sa mise en œuvre interviendra les années suivantes.



Nicolas Amann / ATNP
Renouée du Japon

Ce travail ayant été réalisé en 2015-2016 sur le périmètre du contrat Vesancy-Versoix, la même méthode sera adaptée afin de garantir une cohérence à l'échelle du district de Nyon.

Agenda

→ 31 mars 2017 | 8h30 – 16h30 | Services Industriels de Genève « **Quand l'éclairage public nous fait de l'ombre** »

La pollution lumineuse est un thème qui s'impose en matière d'aménagement du territoire, de sécurité, de gestion des routes ou encore de valorisation de l'espace public. Cette journée, à destination des élus du district, aura pour thématique la pollution lumineuse et ses solutions, le contexte réglementaire local et national, les outils au service des collectivités publiques, etc. *Plus d'informations auprès de Tali Nyffeler, Régionyon.*

→ 19 - 21 mai 2017 | **Fête de la Nature**

Animation sur les abeilles sauvages et domestiques proposée au Col de la Givrine. *Plus d'informations : <http://www.fetedelanature.ch>*

Les partenaires du contrat corridors Lac - Pied du Jura



Communes de :

Annex-sur-Nyon, Arzier-le-Muids, Begnins, Bursinel, Bursins, Burtigny, Borex, Chéserey, Crans-près-Céligny, Duillier, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Genolier, Gilly, Gingins, Givrins, Gland, Le Vaud, Mont-sur-Rolle, Nyon, Prangins, Rolle, Signy-Avenex, Tartegnin, Trélex, Vich, Vinzel
 Ainsi que les Chemins de Fer Fédéraux, le Golf du Domaine Impérial, le Golf de Bonmont.

Rédaction : Bernadette Droz, Tali Nyffeler, Atelier Nature et Paysage
 Contacts : Mme Bernadette Droz, 021 557 86 43/ bernadette.droz@vd.ch; Mme Tali Nyffeler-Sadras, 022 361 23 24/ t.nyffeler@regionyon.ch